

**TRIAL DES REGIONS 2015
CLAUSES PARTICULIERES**

MC BAGNOLAIS – Cornillon (30) – 18 octobre 2015

- ART. 1 – DEFINITION**
- ART. 2 – REGLEMENTATION**
- ART. 3 – OUVERTURE**
- ART. 4 – CONCURRENTS**
 - 4.1 – Constitution des Equipes et spécificités de la course**
 - 4.2 – Assistant**
- ART. 5 – DOSSARDS**
- ART. 6 – ENGAGEMENTS**
- ART. 7 – TEMPS IMPARTI**
 - 7.1 – Temps de franchissement**
 - 7.2 – Contrôles horaires de départ et d'arrivée**
 - 7.3 – Mesures exceptionnelles**
- ART. 8 – ORDRE DES DEPARTS DES EQUIPES**
- ART. 9 – CONTROLE D'ARRIVEE**
- ART. 10 – CLASSEMENTS**
- ART. 11 – OFFICIELS**
- ART. 12 – JURY**
- ART. 13 – SANCTION SPECIALE**
- ART. 14 – CONTROLE TECHNIQUE**

ART. 1 – DEFINITION

La F.F.M. met en compétition pour l'année 2015 le « **Trial des Régions** », **épreuve composée de 3 catégories** : la Coupe, le Trophée et le Challenge réservés à des équipes sélectionnées par les Ligues Régionales.

L'organisateur remettra à chaque Ligue une coupe symbolisant sa participation à l'épreuve en plus des coupes offertes au classement final.

ART. 2 – REGLEMENTATION

L'épreuve doit être organisée conformément aux prescriptions des règles techniques, aux articles ci-dessous et suivant les modalités appliquées habituellement en Championnat.

ART. 3 – OUVERTURE

Chaque Ligue peut inscrire plusieurs équipes, une en Coupe et les autres en Trophée ou Challenge, ainsi qu'une équipe féminine.

Les concurrents ne peuvent représenter que la Ligue où ils sont classés au Championnat de Trial de cette dernière de l'année en cours ou de la précédente. Ils peuvent représenter la Ligue où ils résident après accord de la Ligue où ils sont licenciés.

La participation au Trial des Régions est recommandée.

Aucune autre épreuve comptant pour un Championnat de Ligue ne peut être organisée le même jour.

ART. 4 – CONCURRENTS

4.1 – Constitution des Equipes et spécificités de la course

L'équipe vainqueur en Trophée la saison précédente participera obligatoirement en Coupe même si

elle ne possède pas de pilote Seniors 1 ou Open.

L'équipe vainqueur en Challenge la saison précédente participera obligatoirement en Trophée.

Les autres équipes de Coupe, de Trophée et de Challenge doivent être constituées de 3 pilotes et correspondre à une des formules suivantes (voir tableau).

Les équipes féminines seront constituées de 2 pilotes.

Le délégué de Ligue peut être concurrent.

Tableau récapitulatif pour la Coupe, le Trophée et le Challenge des Régions

Formule classique :

Catégorie Equipe	Couleur des flèches	Niveau de tracé des zones	Composition des équipes	Nombre de tours	Temps de course
COUPE	BLEUE	6 zones S 1 6 zones S 2	1 S 1, 1 Open, 1 S 2 2 Open, 1 S 2 1 Open, 2 S 2 1 S 1, 2 S 2	2	7 h
TROPHEE	VERTE	6 zones S 2 6 zones S 3	3 pilotes S 2 ou inférieur	2	7 h
CHALLENGE	JAUNE	6 zones S 3 6 zones S 4	3 pilotes S 3 ou inférieur	2	7 h

S1, Open et S2 pilotes ayant participé au Championnat de France de l'année en cours.

S2, S3 et S4, pilotes ayant participé au Championnat de Ligue de l'année en cours.

Formule Open Free :

Catégorie Equipe	Couleur des flèches	Composition des équipes	Nombre de tours	Temps de course
COUPE	Open Free	1 S 1, 1 Open, 1 S 2 2 Open, 1 S 2 1 Open, 2 S 2 1 S 1, 2 S 2	2	7 h
TROPHEE	Open Free	3 pilotes S 2 ou inférieur	2	7 h
CHALLENGE	Open Free	3 pilotes S 3 ou inférieur	2	7 h

S1, Open et S2 pilotes ayant participé au Championnat de France de l'année en cours.

S2, S3 et S4, pilotes ayant participé au Championnat de Ligue de l'année en cours.

4.2 – Assistant

Les équipes désirant les Services d'un ou deux assistants doivent les inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 4.1, 4.3 et 5.1 (licence sportive, contrôle technique) et payer un droit d'engagement s'élevant à **20 €** par assistant. Les assistants porteront des autocollants avec le même numéro que leurs Ligues mais différents (couleur ou sponsor).

Un seul assistant est autorisé dans la zone.

Le port du casque est obligatoire pour accéder à la zone.

ART. 5 – DOSSARDS

Les concurrents devront porter obligatoirement un maillot aux couleurs de leur Ligue avec les numéros correspondants :

	COUPE			TROPHEE			FEMININES		CHALLENGE		
Alsace	1	2	3	101	102	103	201	202	301	302	303
Auvergne	5	6	7	105	106	107	205	206	305	306	307
Bourgogne	9	10	11	109	110	111	209	210	309	310	311
Bretagne	14	15	16	114	115	116	214	215	314	315	316
Champagne	18	19	20	118	119	120	218	219	318	319	320
Corse	22	23	24	122	123	124	222	223	322	323	324
Flandres	26	27	28	126	127	128	226	227	326	327	328
Franche Comté	30	31	32	130	131	132	230	231	330	331	332
Aquitaine	34	35	36	134	135	136	234	235	333	334	335
Ile de France	38	39	40	138	139	140	238	239	338	339	340
Languedoc	42	43	44	142	143	144	242	243	342	343	344
Limousin	46	47	48	146	147	148	246	247	346	347	348
Lorraine	50	51	52	150	151	152	250	251	350	351	352
Normandie	54	55	56	154	155	156	254	255	354	355	356
Centre	58	59	60	158	159	160	258	259	358	359	360
Pays de la Loire	62	63	64	162	163	164	262	263	362	363	364
Picardie	66	67	68	166	167	168	266	267	366	367	368
Poitou	70	71	72	170	171	172	270	271	370	371	372
Provence	74	75	76	174	175	176	274	275	374	375	376
Pyrénées	78	79	80	178	179	180	278	279	378	379	380
Rhône Alpes	82	83	84	182	183	184	282	283	382	383	384
Réunion	86	87	88	186	187	188	286	287	386	387	388

Un signe distinctif (correspondant aux couleurs des flèches) doit être apposé sur la plaque phare de la moto.

Une sanction de 150 € par pilote sera appliquée aux équipes démunies de leur maillot aux couleurs de leur Ligue.

ART. 6 – ENGAGEMENTS

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site www.ffmoto.org.

Les engagements doivent être envoyés à Philippe LE PIT (e-mail : philippe.le.pit@gmail.com – Tél. 06.82.43.65.01) conformément aux dispositions indiquées dans le règlement particulier. A réception de l'engagement complet, Philippe LE PIT enverra une confirmation d'inscription par mail ou sms.

Les engagements doivent parvenir à Philippe LE PIT dans les délais prévus au règlement particulier, accompagnés du montant des droits fixés à **190 € par équipe masculine et 100 € par équipe féminine.**

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Les engagements sont collectifs, complétés et apportés au contrôle administratif par le Délégué de Ligue. Les équipes doivent se présenter au complet au contrôle technique avec leur Délégué.

REMPACANTS :

Les Ligues peuvent engager un pilote supplémentaire pour remplacer éventuellement un membre de l'équipe en cas de défaillance ou d'absence AVANT LE DEPART en respectant les critères de composition des équipes.

Ce concurrent n'est pas autorisé à disputer l'épreuve en individuel si l'équipe est complète au moment du départ.

ART. 7 – TEMPS IMPARTI

7.1 – Temps de franchissement

Le temps de franchissement de chaque zone est limité à 1'30" et à 1'15 pour l'Open Free.

7.2 – Contrôles horaires de départ et d'arrivée

Les pénalités pour l'équipe sont appliquées sur le passage du dernier pilote de l'Equipe.

7.3 – Mesures exceptionnelles

Le temps imparti peut être prolongé de 30 minutes par le Directeur de course en fonction de circonstances EXCEPTIONNELLES. La décision de prolongation doit être communiquée avant le départ du dernier tour.

ART. 8 – ORDRE DES DEPARTS DES EQUIPES

Le tirage au sort de l'ordre des départs est réalisé par le Délégué fédéral dès son arrivée, en fonction des engagements des Ligues en Coupe, Trophée et Challenge. Les équipes féminines partent avec les équipes masculines de leur Ligue.

Les équipes partent au complet toutes les 3 minutes. Les équipes qui partent après une Ligue comprenant une équipe féminine partiront 6 minutes après l'équipe précédente.

ART. 9 – CONTROLE D'ARRIVEE

Le contrôle technique d'arrivée est effectué à la sortie de la dernière zone.

ART. 10 – CLASSEMENTS

Quatre classements distincts sont établis. Aucun classement individuel ne doit être établi.

Sont déclarées vainqueurs, les équipes masculines ayant enregistré le moins de points au cumul de tous les résultats de chaque tour de la formule classique ou le plus de points de la formule Open Free.

Sont déclarées vainqueurs, les équipes féminines ayant enregistré le moins de points au cumul de tous les résultats de chaque tour de la formule classique ou le plus de points de la formule Open Free.

ART. 11 – OFFICIELS

Se reporter à l'art. 20 du règlement du Championnat de France Adultes.

ART.12 – JURY

Le Président du Jury sera le Délégué fédéral.

Le Jury sera constitué conformément au Code Sportif. Les Délégués de Ligue possédant une licence de Commissaire sportif ou de Directeur de Course (sauf si le délégué a participé comme concurrent) assisteront aux réunions de Jury.

ART. 13 – SANCTION SPECIALE

Si une Ligue se plaint par écrit auprès de la F.F.M. du refus d'un pilote de participer à la Coupe des Régions, ce dernier pourrait se voir suspendu de la liste de notoriété sur laquelle il est inscrit.

ART. 14 – CONTROLE TECHNIQUE

Voir ART. 5.1 du règlement du Championnat de France Adultes.